

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-CF1837

présenté par

M. Jean-Philippe Tanguy et les membres du groupe Rassemblement National

**ARTICLE 35****ÉTAT B****Mission « Gestion des finances publiques »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local	0	500 000
Conduite et pilotage des politiques économiques et financières	500 000	0
Facilitation et sécurisation des échanges	0	0
<b>TOTAUX</b>	500 000	500 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'agence française de lutte anti corruption a pour mission de détecter les faits de corruption, de trafic d'influence, de concussion, de prise illégale d'intérêt, de détournement de fonds publics et de favoritisme.

Services à compétence nationale, cette « agence » compte 53 ETP.

Afin de favoriser les missions de ce service, le présent amendement propose, hors de toute dépense de personnel, de majorer de 500 000 €, en AE et en CP, l'action 02 du programme n° 218 et, pour

les besoins de la recevabilité financière, de minorer d'autant, en AE et en CP, l'action 09 du programme n° 156.